Grolley Ponthaux
COMMUNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal 02/2025
du budget 2025

le 18.03.2025 à 18h30
à la salle communale de Ponthaux

Présidence : M. Patrick Blanc

Présences : 39/42 membres du Conseil général, arrivée tardive de M. Jean-Jacques Collaud
9/9 membres du Conseil communal
(selon liste de présences annexée au PV)

Excusés : M. Nicolas Buchs, M. Roland Gisler, M. François-Michaël Bovet

Secrétariat : Mme Priska Thoutberger, secrétaire communale
Mme Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale adjointe, tenue du PV
Mme Magali Bossy, administratrice des finances

1. Accueil – Ouverture de la séance

A 18h30, M. Patrick Blanc ouvre la séance ordinaire des budgets. Il salue et remercie les Membres du Conseil général, les Membres du Conseil communal, les Membres de l'Administration communale, la presse ainsi que le public pour leur présence.

Le Président demande aux scrutateurs de faire le décompte des Conseillers généraux présents et excuse les personnes suivantes : M. Nicolas Buchs, M. Roland Gisler, M. François-Michaël Bovet.

Le nombre de Conseillers généraux présents est de 39 (arrivée tardive M. Jean-Jacques Collaud après le vote du premier point « Approbation du procès-verbal »). Le quorum étant atteint, le Conseil général peut siéger valablement.

Selon l'article 46 du RCGG, M. Patrick Blanc rappelle que les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Toujours dans ce même but, il demande que les textes des interventions soient remis au secrétariat.

La séance a été convoquée conformément à l'article 34 du RCGG, par lettre et par messagerie électronique adressées à tous les membres. La population a été informée par tout-ménage. Toute la documentation était disponible sur le site internet de la commune.

Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer sur l'ordre du jour. Comme tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé.

Le Président précise encore que, conformément à la pratique adoptée lors de la première séance du Conseil général de Grolley, chaque intervenant ne peut, en principe, s'exprimer qu'une seule fois. Toutefois, à titre exceptionnel, le Président peut autoriser un membre du Conseil général à prendre la parole une seconde fois, notamment en cas d'interpellation directe. Dans cette hypothèse, l'intervenant concerné ne pourra s'exprimer à nouveau qu'après l'ensemble des autres intervenants. Enfin pour éviter que les débats s'éternisent, toute prise de parole doit être concise.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025

Le procès-verbal du 21 janvier 2025 n'est pas lu. Les Conseillers généraux ont reçu l'information de sa publication sur le site internet avec la convocation.

M. Patrick Blanc invite les personnes présentes à formuler d'éventuelles remarques sur le procès-verbal. En l'absence de demandes de prise de parole, il propose de passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 21 janvier 2025 sont priés de se manifester en levant la main :

Acceptent	38	Refuse	0	S'abstient	0

Le procès-verbal du 21 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2025

Le Président informe du déroulement de la séance. Il s'agit de débuter par la discussion, l'entrée en matière étant acquise de plein droit. Seule une demande de renvoi est possible, et celle-ci devant indiquer les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter.

La parole est donnée à M. Pierre Bourgnon, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation générale.

3.1 – Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements

« Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,
Mesdames, Messieurs,

Le budget 2025 a été élaboré en conformité avec les projections établies avant la fusion, sans surprise, le résultat estimé est proche de celui des budgets cumulés de Grolley et Ponthaux en 2024, après ajustement du taux d'imposition.

L'uniformisation des budgets des deux anciennes communes était une étape clé pour garantir une gestion cohérente et efficace des finances. Cela a été réalisé en comparant les budgets 2024 afin d'identifier les principales différences en matière de recettes, de dépenses et de méthodologies comptables. Le cadre budgétaire a ainsi été défini en harmonisant les classifications et principes comptables selon les meilleures pratiques et les obligations légales.

Le Conseil communal a choisi de maintenir les prestations essentielles pour la population, les associations et les études nécessaires à la planification des futurs investissements. Seuls les projets prioritaires ou répondant à des impératifs de sécurité ont été retenus dans le budget 2025, en tenant compte des marges de manœuvre disponibles.

Une véritable comparaison avec l'exercice précédent sera possible dès novembre prochain, lors de l'élaboration du budget 2026.

Cette étape marquera également le début d'une planification financière quinquennale (2026-2030), planification essentielle pour anticiper les investissements futurs, notamment la construction de la nouvelle école, projet central du développement communal à moyen terme. »

Le Président remercie M. Pierre Bourgnon pour sa présentation et donne la parole à la Commission financière, qui la décline. Puis il passe la parole aux Groupes :

M. Benoît Schaller-Mottas (Grolley pour tou.te.s)

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voulais profiter de la présentation générale du budget pour remercier le Conseil communal de son travail, par rapport à l'établissement de ce budget où on a constaté effectivement la complexité d'établir ce premier budget pour cette nouvelle commune fusionnée, et puis je voulais annoncer qu'on renonçait aussi pour ne pas rallonger la séance, à prendre la parole dans la présentation de détails qui va suivre. Je vous remercie. »

Aucun autre groupe ne souhaitant s'exprimer, la parole est également donnée aux membres du Conseil général, ainsi qu'au Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 3.2.

3.2 - Budget du compte de résultats 2025

M. Patrick Blanc rappelle que les amendements doivent être déposés au Bureau par écrit. Si un amendement porte sur deux chapitres, il doit être annoncé lors du traitement du premier chapitre.

Une fois un chapitre traité, nous n'y revenons pas et ne pouvons donc plus nous exprimer sur d'éventuels amendements le visant.

En ce qui concerne le déroulement, les amendements sont votés uniquement à la fin de la discussion de tous les chapitres. Cela permet de les voter en connaissant l'ensemble des propositions faites et en disposant d'un avis de la Commission financière sur leur impact financier global.

La façon de procéder ne suscitant aucune question, M. Patrick Blanc donne la parole à M. Pierre Bourgnon pour la présentation des différents chapitres.

Présentation du budget

Le budget 2025 du compte de résultats présente un déficit de CHF 496'928. Les budgets 2024 des anciennes communes affichaient un déficit cumulé de CHF 315'682, soit CHF 277'293 pour Grolley et CHF 38'389 pour Ponthaux. Les deux communes présentaient pour les exercices 2022 et 2023 également un déficit cumulé de CHF 620'783, respectivement CHF 471'156.

Avant de poursuivre, il est intéressant de constater que sur les 25 communes sarinoises, 20 d'entre elles ont également présenté un budget 2025 déficitaire. La moyenne de ces déficits est de 2,89%, contre 3,76% pour notre commune. L'augmentation du déficit de CHF 181'246 s'explique principalement par la baisse des recettes fiscales, résultant de l'harmonisation des taux d'imposition suite à la fusion. Si le budget 2025 avait été établi avec les anciens taux d'imposition, le déficit aurait avoisiné les CHF 356 000, soit environ à CHF 40 000 des budgets 2024.

Selon l'article 20 de la loi sur les finances communales, un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. Si le déficit présumé de CHF 496'928 se confirme lors du bouclement des comptes 2025, il pourra être absorbé par les capitaux propres, qui s'élevaient au 31 décembre 2023 à plus de 11 millions Grolley et Ponthaux cumulés. Cet excédent au bilan résulte des comptes bénéficiaires des dernières années.

0 – Administration générale

Le chapitre Administration générale enregistre la plus forte baisse par rapport au budget 2024, soit CHF 182'445. En 2025, seuls les travaux d'entretien courant du bâtiment administratif à Grolley sont prévus. Cela représente une baisse de CHF 34'360 par rapport au budget 2024. Jusqu'en 2024, les traitements et jetons du Conseil communal de Ponthaux étaient intégralement comptabilisés dans le chapitre Administration, tandis que ceux du Conseil communal de Grolley étaient ventilés entre les différents dicastères. A partir de 2025, c'est la méthode de répartition de Grolley qui est appliquée, entraînant une diminution apparente de CHF 33'650 par rapport au budget 2024. Les budgets dédiés

aux outils métiers tels que la comptabilité, contrôle des habitants et impôts ont été regroupés. Cela a entraîné, d'une part une augmentation des licences du fournisseur retenu par la commune fusionnée et, d'autre part l'annulation des contrats avec l'autre prestataire, générant une réduction des coûts de CHF 36’030.

Avec la fusion des communes, le service cantonal des contributions a rencontré une difficulté concernant la perception de l'impôt paroissial dès 2025. Il n'est plus en mesure de différencier les contribuables des paroisses de Grolley et de Ponthaux qui appliquent des coefficients d'imposition distincts. Pour résoudre la situation, le Conseil communal a travaillé en concertation avec les paroisses et un accord a été trouvé. L'administration communale prendra désormais en charge la perception des impôts paroissiaux contre rémunération. Un nouveau revenu de CHF 17’500 a été estimé pour 2025. Les frais liés à la fusion en 2024 pour Grolley et Ponthaux ne sont évidemment pas reconduits en 2025.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 0 - Administration générale est ainsi clos.

1 – Ordre et sécurité publics, défense

Le chapitre Ordre et sécurité publics, défense présente une baisse de CHF 9’875 par rapport au budget 2024, principalement due à la diminution du budget du Service officiel des curatelles de la Sonnaz.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 1 - Ordre et sécurité publics, défense est ainsi clos.

2 - Formation

Le chapitre Formation enregistre une augmentation de CHF 115’025 par rapport au budget 2024. La mise en place du nouveau cercle scolaire prévu pour fin août 2025 a un impact significatif sur l'élaboration du budget 2025. En effet, les transports et l'infrastructure ont nécessité des ajustements en raison de l'augmentation du nombre d'élèves.

Certaines charges liées au cercle scolaire de Prez-Ponthaux, notamment les frais de transport, étaient gérés directement par la commune de Prez. Ces coûts étaient ensuite refacturés à la commune de Ponthaux. Dès le deuxième semestre 2025, les frais sont désormais directement intégrés dans le plan comptable. La participation au cercle scolaire de Prez-Ponthaux diminue ainsi de CHF 80 000 en 2025. Le service de l'enseignement spécialisé et des mesures (SESAM), a communiqué son budget 2025 qui s'élève à CHF 50'700’000 à répartir entre les communes. A titre de comparaison, le budget 2024 était de CHF 46'600’000. Cette augmentation impacte l'ensemble des communes, étant donné qu'il s'agit de charges liées, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre. L'augmentation pour la commune se monte à CHF 28’840.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 2 - Formation est ainsi clos.

3 – Culture, sports et loisirs

Une légère augmentation de CHF 6'563 est prévue pour le chapitre Culture, sports et loisirs par rapport au budget 2024. Cette hausse inclut, entre autres, un contrat d’entretien pour le terrain de football de Ponthaux ainsi que des travaux de remise en état du mur de tennis à Grolley.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 3 - Culture, sports et loisirs est ainsi clos.

4 - Santé

Le chapitre Santé étant majoritairement constitué de charges liées, il enregistre une augmentation de CHF 15’780. Cette hausse résulte de l’augmentation de la participation aux indemnités forfaitaires régionales, dont le budget est défini par Réseau Santé Sarine.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 4 - Santé est ainsi clos.

5 – Prévoyance sociale

Le chapitre Prévoyance sociale enregistre une hausse de CHF 56’631, principalement due à l’augmentation des charges liées à la participation cantonale pour les institutions spécialisées et le soutien aux personnes en situation de handicap.

Les subventions versées durant l’année 2024 indiquent une légère augmentation du nombre d’enfants accueillis par le service de Mamans de jour. Par conséquent, le budget 2025 a été ajusté pour refléter cette évolution.

À partir de 2025, les comptes liés aux seniors seront intégrés au chapitre « Prévoyance sociale ». Jusqu’à présent, ces dépenses figuraient dans le chapitre 3 « Culture, sports et loisirs » du plan comptable de Grolley. Cette harmonisation permet une meilleure lisibilité et cohérence dans la gestion budgétaire de la nouvelle commune.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 5 - Prévoyance sociale est ainsi clos.

6 – Transports et communication

Le chapitre Transports et communication présente une hausse de CHF 58’383 par rapport au budget 2024.

Le budget prévoit des aménagements pour améliorer la sécurité routière et faciliter l'entretien hivernal. A Nierlet-les-Bois, l’accotement de la route du Pralet sera élargi et une haie située avant la Prali de Simon sera arrachée afin de sécuriser le passage des piétons et des enfants. À Grolley, le muret devant la cure sera partiellement supprimé afin de garantir un déneigement plus efficace.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 6 - Transports et communication est ainsi clos.

7 – Protection et aménagement de l’environnement

Le chapitre Protection et aménagement de l’environnement enregistre une augmentation de CHF 38’615 par rapport au budget 2024.

En raison de la complexité de certains dossiers, le Conseil communal doit faire appel à des avocats, notamment pour l’opposition au projet de déchetterie régionale de Belmont-Broye, secteur Léchelles. Par ailleurs, suite au renouvellement de la mensuration officielle de Grolley, la matérialisation de certains points-limites manquants est obligatoire.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 7 - Protection et aménagement de l’environnement est ainsi clos.

8 – Economie publique

Les charges du chapitre Économie publique augmentent de CHF 13’010 en 2025. Cette hausse s’explique par la nouvelle répartition des coûts liés à la stratégie touristique. Jusqu’en 2024, Fribourg Tourisme prélevait CHF 3.- par habitant. Toutefois, avec l’entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le tourisme, cette compétence est transférée à l’Association régionale de la Sarine (ARS) dès 2025. L’ARS a annoncé un budget total de CHF 971’000, réparti entre toutes les communes du district.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 8 - Economie publique est ainsi clos.

9 – Finances et impôts

Le chapitre 9 Finances et impôts affiche une diminution des revenus de CHF 66’559 par rapport au budget 2024. Cette baisse s’explique principalement par la réduction du coefficient d’impôts des personnes physiques et morales de la commune de Ponthaux, passé de 89 % à 80 %. De plus, la contribution immobilière est désormais facturée à un taux de 1.75 ‰, contre 2 ‰ auparavant à Ponthaux.

Le Président demande si un groupe ou un Membre du Conseil général souhaite s’exprimer. La parole n’étant pas demandée, le chapitre 9 - Finances et impôts est ainsi clos.

Etant arrivés au terme de la présentation de M. Pierre Bourgnon. La parole est donnée à la commission financière pour la lecture de son rapport.

Lecture du rapport de la commission financière par M. Claude-Michel Nein

L’établissement du budget pour l’année 2025, premier budget de la nouvelle Commune, a été un exercice plus compliqué que d’habitude. Le Conseil communal s’est basé sur les comptes et budgets des deux communes avant fusion.

Le Conseil communal vous propose un budget de fonctionnement déficitaire de CHF 496'928 pour l’année 2025.

Les revenus se montent à CHF 12'730'571 alors que les dépenses s’élèvent à CHF 13'227'399. Il en résulte donc un excédent de charges de 496'928.

La Commission financière a vérifié, par sondages, les positions du budget 2025 par rapport aux comptes de 2023 ainsi qu’au budget 2024. Le rapport remis par le Conseil communal, message n° 4, nous a donné une bonne compréhension de ce premier budget. Pour les quelques points auxquels nous n’avions pas de réponses directes dans le message, le Conseil communal ainsi que la responsable des finances ont répondu à notre entière satisfaction lors de notre réunion du 24 février 2025.

La Commission financière tient à remercier le travail effectué par le Conseil communal et le personnel communal dans l’établissement du budget 2025.

La Commission financière propose au Conseil général d’approuver le budget de fonctionnement pour l’exercice 2025 tel que présenté.

Le Président passe la parole aux groupes :

M. Daniel Clément (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux remercie le Conseil communal et le personnel de l’Administration pour l’excellent travail et le rapport détaillé concernant le budget 2025. L’élaboration de ce budget n’était pas aisée, mais il tient compte des éléments importants au bon fonctionnement de la nouvelle commune et des

prestations en faveur de la population. Malgré un déficit annoncé de CHF 496’928 le groupe Ponthaux accepte le budget du compte de résultats 2025.

M. Hubert Sciboz (Pro Grolley)

Le groupe Pro-Grolley prend acte du budget déficitaire de CHF 496’928 pour le compte de fonctionnement 2025. S'il n'a pas été simple de préparer le premier budget 2025 de la nouvelle commune sur la base d'un budget consolidé 2024 des deux anciennes communes, il veut rendre attentif le Conseil communal de stabiliser les charges non liées pour les prochaines années. Il ne faut pas oublier que la nouvelle commune n'est pas une simple addition des deux budgets, mais que des synergies devront être trouvées rapidement. En effet, il faudra éviter dans la mesure du possible une escalade de l'ensemble des charges maîtrisables par la commune afin de ne pas se faire dépasser par les événements concernant les investissements importants qui nous attendent. Le groupe Pro Grolley pense évidemment et tout particulièrement à la construction du nouveau complexe scolaire et sportif.

Mme Marlyse Corminboeuf (Ensemble pour Grolley)

Le Groupe Ensemble pour Grolley remercie le personnel de l’Administration ainsi que le Conseil communal pour la transmission des documents relatifs au budget 2025 et aux investissements.

Le Groupe a été surpris par le résultat déficitaire du budget 2025 d’environ CHF. 497'000 et espère que les comptes seront en meilleure situation que le budget présenté ce jour.

0. Administration

Commission perception impôt paroissial :

Suite à nos questions, le Conseil communal nous a informés que l’Administration prendra en charge la perception des impôts paroissiaux et qu’une rémunération a été estimée à CHF 17'500.- pour l’année 2025.

Une question reste en suspens pour notre groupe : comment le suivi et le financement du contentieux seront-ils assurés ?

2. Formation

Nous avons rencontré des difficultés à comprendre l’ensemble des frais liés aux dépenses scolaires, notamment les transports scolaires, la participation communale au cercle scolaire et les salaires du personnel d’exploitation.

D’après les explications du Conseil communal, il est important de distinguer les six premiers mois de l’année scolaire, durant lesquels les frais concernent Prez et Grolley, des quatre mois suivants, qui relèvent du nouveau cercle scolaire Grolley-Ponthaux, et qui comptabilisent des frais différents.

6. Trafic et télécommunications

Honoraires et frais d’étude :

Suite à notre demande, le Conseil communal nous a informés que la voie pédestre en direction du Guéravet sera aménagée sur la chaussée et non sur les terrains agricoles. Nous estimons que cette solution, choisie par le Conseil communal, permet d'éviter des frais supplémentaires avec l'État.

Le groupe Ensemble pour Grolley accepte le budget de fonctionnement 2025, comme il est présenté.

M. Benoît Schaller-Mottas (Grolley pour tou.te.s)

Comme dit précédemment, nous remercions le Conseil communal pour son travail. Nous avons pu constater la complexité de produire ce nouveau budget. Nous n'avons pas de remarques particulières et nous allons accepter le budget. Je vous remercie.

Le Président s'enquiert de savoir s'il subsiste encore des questions. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

3.3 - Budget du compte des investissements 2025

La parole est donnée à M. Pierre Bourgnon.

Présentation générale

L'inventaire des objets d'investissement a été établi sur la base des informations des deux communes. Les dépenses nettes se montent à CHF 4'748'000. Le budget des investissements 2025 est classé en deux catégories :

Pour la catégorie 1 - les dépenses nettes liées aux travaux en cours et aux reports s'élèvent à CHF 4'523'000.

Pour la catégorie 2 - elle comprend deux messages de crédit d'investissement qui seront présentés et soumis au vote, pour un total de CHF 225'000.

La parole est donnée à la commission financière pour la lecture du rapport.

Lecture du rapport de la commission financière par M. Claude-Michel Nein

Le budget du compte d'investissement de la Commune de Grolley-Ponthaux pour l'exercice 2025 totalise une dépense nette de CHF 4'748'000. Le total des dépenses s'élève à CHF 5'352'000 pour des recettes de CHF 604'000.

Les montants reportés et messages déjà votés réalisent une somme nette de CHF 4'523'000.

Les nouveaux investissements budgétés pour 2025 se divisent en 2 messages (messages n° 5 et 6) pour une dépense nette de CHF 225'000.

La Commission financière confirme que le Conseil communal peut contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

La parole est donnée au représentant de chacun des groupes :

M. Benoît Schaller-Mottas (Grolley pour tou·te·s)
Nous nous rallions au préavis de la commission financière et nous acceptons le budget d'investissement.

M. Hubert Sciboz (Pro Grolley)
Le groupe Pro-Grolley prend acte de l'excédent de dépenses de CHF 4'748'000 pour le compte des investissements en 2025. Il souhaite qu'à l'avenir, les messages présentant de nouveaux investissements soient un peu plus précis quant au détail de l'utilisation des montants à voter. On pourrait indiquer la valeur des différents articles à se procurer ou des services à utiliser. Dans l'ensemble, il remercie le Conseil communal sur les explications apportées dans le message n° 4.

Mme Marlyse Corminboeuf (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Ensemble pour Grolley accepte le compte des investissements.

M. Daniel Clément (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux accepte aussi le compte des investissements.

M. Patrick Blanc demande si un Conseiller général souhaite encore s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, nous passons à la présentation de la première demande de crédit d'investissement. Il est rappelé que chaque investissement doit faire l'objet d'une décision et que nous allons les traiter dans l'ordre inscrit sur l'ordre du jour. Quant aux éventuels amendements, ils seront traités au fur et à mesure.

3.3.1 Mandat à un bureau d'ingénieur pour l'unification et la mise à jour du règlement relatif à la distribution de l'eau potable et du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi que le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) – demande de crédit de CHF 165'000

La parole est donnée à M. Jan Salzmann, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux, pour la présentation du projet.

«Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir l'investissement lié à un mandat confié à un bureau d'ingénieur pour l'unification et la mise à jour :

- *du règlement sur la distribution de l'eau potable,*
- *du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux,*
- *ainsi que du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).*

Cette demande de crédit s'élève à CHF 165'000. Les orientations politiques et les objectifs du Conseil communal étant déjà détaillés dans le message qui vous a été transmis en amont, je souhaite ce soir me concentrer sur le contenu précis de ces mandats que nous proposons d'attribuer à un bureau d'ingénieur.

Un complément à ce message vous est parvenu le mardi 11 mars 2025, ce qui me permet de souligner à nouveau certains aspects primordiaux.

Quant à la situation initiale, je peux vous présenter les éléments suivants :

Conformément à l'article 18 de la convention de fusion, nous disposons d'un délai de deux ans pour unifier les règlements communaux en matière d'eau potable et d'évacuation et d'épuration des eaux.

Cette mise à jour s'appuie sur les bases légales en vigueur, notamment la Loi sur l'eau potable et la Loi ainsi que l'Ordonnance sur la protection des eaux.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir un Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), qui définira les principes d'assainissement et de gestion durable des ressources en eau. Ces documents permettront d'assurer la conformité réglementaire et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, le règlement sur l'eau potable de l'ancienne Commune de Grolley ne répond plus aux exigences légales actuelles, ce qui renforce la nécessité d'une refonte globale. La question des principes de financement sera également un élément clé de ces travaux, afin de garantir un modèle équitable et viable pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Nous vous soumettons aujourd'hui ce projet en vue de son adoption, dans le respect des obligations légales et des engagements pris lors de la fusion.

Concernant l'eau potable :

- *Le règlement de l'ancienne commune de Grolley, datant de 1986, n'est plus conforme aux exigences légales actuelles comme signalé auparavant.*
- *Celui de Ponthaux, adopté en 2020, a révélé plusieurs problématiques après cinq ans d'application.*
- *Ces règlements s'appuient sur les plans des infrastructures en eau potable établis en 2018 et 2019, qui restent pertinents puisqu'ils ont été régulièrement mis à jour par les deux communes.*

En ce qui concerne l'évacuation et l'épuration des eaux :

- *Les règlements des deux anciennes communes, datant respectivement de 2015 et 2016, restent conformes à la loi, mais ils ne sont pas harmonisés.*
- *Ils reposent sur des Plans Généraux d'Évacuation des Eaux (PGEE) établis en 2001 et 2005, qui sont désormais obsolètes.*

Sur cette base, notre objectif est d'approuver aujourd'hui le crédit d'investissement nécessaire, de réaliser les travaux qui vous seront présentés par la suite, puis de soumettre le tout à l'ensemble des services de l'État et au Conseil général. L'ambition est de mettre en vigueur, au plus tard le 1er janvier 2027, des règlements harmonisés et à jour, accompagnés de deux PIEP et d'un PGEE actualisés.

Pour conclure sur la situation initiale, cette démarche est une priorité pour l'exécutif communal pour plusieurs raisons essentielles.

Tout d'abord, il est impératif d'harmoniser les taxes et le financement liés à l'eau. Cette révision vise à garantir une équité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre commune.

L'harmonisation devra tenir compte des différentes catégories de consommateurs, qu'il s'agisse des industries, des particuliers ou des agriculteurs, et fera partie du mandat confié à un bureau spécialisé.

Ensuite, nous devons relever des défis environnementaux. La gestion durable de l'eau potable et des eaux usées est une responsabilité que nous devons assumer avec sérieux.

Enfin, cette mise à jour permettra d'optimiser la gestion administrative communale. Actuellement, elle doit gérer deux systèmes de facturation distincts, ce qui représente une charge de travail chronophage. Une gestion plus efficace et cohérente sur l'ensemble du territoire est indispensable pour garantir un service de qualité tout en simplifiant les processus administratifs et en réduisant la charge de travail de nos services.

La rédaction des règlements relatifs à l'eau pourrait, en apparence, sembler une tâche simple. Les bases légales sont établies, et des règlements types sont mis à disposition par les services de l'État.

Toutefois, plusieurs éléments viennent complexifier ce travail, notamment la spécificité des territoires communaux, la nécessité d'un nouveau calcul des taxes, ainsi que la volonté d'instaurer un système où le consommateur doit assumer majoritairement les coûts liés à la consommation de l'eau. Cette orientation a d'ailleurs été confirmée par le postulat de Monsieur Jaquet.

Si les articles fondamentaux du règlement – tels que la distribution de l'eau, les mesures, les restrictions d'utilisation et les types de branchements – seront relativement aisés à rédiger, la difficulté réside principalement dans l'établissement d'un modèle de taxation équilibré.

Il s'agira d'analyser et de présenter différentes variantes de répartition des coûts entre les propriétaires, les superficiaires et les usufruitiers, afin de proposer un cadre juste et viable.

Le crédit d'investissement demandé aujourd'hui est donc indispensable pour permettre le calcul précis, l'élaboration et la simulation des différentes options de taxation. Cette démarche garantira un modèle cohérent et adapté aux réalités locales, en accord avec les principes de financement définis.

Les principales tâches identifiées pour l'élaboration de ces règlements :

- *L'acquisition des données de base*
- *L'évaluation et adaptation de la valeur à neuf du réseau d'évacuation des eaux*
- *L'évaluation du plan d'action et des investissements futurs*
- *La saisie des données de base dans les formulaires de calcul*
- *L'élaboration de différents scénarios de calcul des taxes (eau potable et assainissement)*
- *Les séances de travail avec les Autorités communales*
- *Les séances de travail avec le service financier*
- *La rédaction des règlements communaux*
- *La coordination avec les autorités cantonales*

A noter qu'en moyenne 250 à 300 heures de travail devront être réalisées par le bureau d'ingénieur choisi par le Conseil communal.

Le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) pourrait sembler, lui aussi, à première vue, une simple formalité administrative. Pourtant, son élaboration et sa mise en œuvre sont bien plus complexes et stratégiques pour la gestion communale.

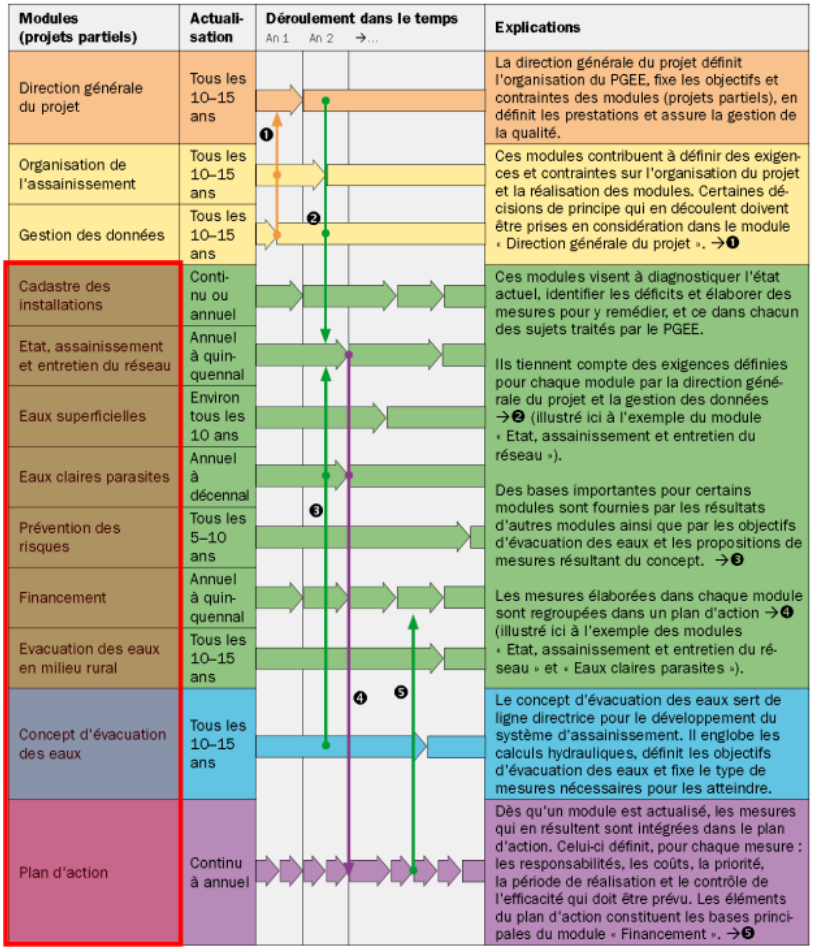
Le PGEE constitue un outil essentiel pour l'entretien, la planification et le développement des infrastructures d'évacuation des eaux. Il permet d'assurer une évacuation efficace des eaux usées et pluviales, en conciliant protection de l'environnement et préservation du bâti communal. Son élément central réside dans un plan d'actions, qui définit l'ensemble des mesures constructives à réaliser sur un horizon de 15 à 20 ans. Cette planification garantit que les investissements nécessaires sont anticipés et réalisés de manière progressive et cohérente.

D'un point de vue financier, le PGEE joue également un rôle clé. En fixant un cadre clair pour les travaux à venir, il permettra d'adapter la tarification communale afin d'assurer l'autofinancement du service d'évacuation des eaux, en conformité avec la loi cantonale.

Les premiers PGEE du canton ont été élaborés dès les années 1990. Après plus de 30 ans d'application, leur utilité ne fait aucun doute. Cependant, des disparités existent encore dans leur méthodologie d'élaboration, leur mise à jour et leur utilisation. Parallèlement, le cadre juridique et technique de la gestion des eaux n'a cessé d'évoluer pour proposer des solutions toujours plus précises et efficaces, alors même que la pression exercée sur les milieux aquatiques augmente avec la croissance démographique.

Aujourd'hui, une nouvelle approche est nécessaire. Il ne s'agit plus seulement de gérer les eaux polluées, mais d'adopter une vision plus large et intégrée de la gestion des eaux. Cette évolution se traduit par plusieurs changements majeurs dans la conception des PGEE de deuxième génération.

Le PGEE n'est pas uniquement un plan de situation, mais donne naissance à plusieurs produits, selon le graphique ci-après :



Seuls les éléments en rouge font partie de l'investissement, les autres éléments faisant partie de la phase « vie ou utilisation du PGEE ».

Le PAL de l'ancienne commune de Grolley étant validé prochainement, la mise à jour du PGEE peut également être lancée. La validation des conditions d'approbation est attendue par le Canton. Il ne s'agit, en principe, plus que d'une formalité. Cependant, le temps de validation a été annoncé pour le printemps de cette année par les services compétents.

Finalement, contrairement à la mise à jour des règlements, nous ne pouvons pas fournir un nombre d'heures de manière transparente et correcte. Les offres établies se basent sur l'expérience des bureaux d'ingénieurs, et le temps investi par module dépend des éléments qui seront découverts au fur et à mesure de l'avancement des produits rendus.

Pour garantir le bon fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux, il est essentiel de surveiller régulièrement son état et d'assurer son entretien. Nous devrons donc définir une stratégie permettant d'identifier les besoins en réparation et d'optimiser les interventions.

Cela passera par une sectorisation des curages, l'évaluation des infrastructures selon les normes VSA et la création de fiches spécifiques pour les ouvrages spéciaux.

Ce travail permettra non seulement de prévenir les dégradations, mais aussi de planifier les coûts sur le long terme.

La protection des eaux superficielles est un enjeu majeur pour garantir leur qualité et préserver leur équilibre écologique. Nous devrons donc analyser les cours d'eau, en nous appuyant sur des études existantes et des observations de terrain.

L'objectif sera d'identifier les déficits, les risques liés au réseau d'évacuation des eaux et les mesures à mettre en place. Cette démarche nous permettra de mieux surveiller et protéger ces milieux, notamment face aux impacts des eaux urbaines et aux crues potentielles.

Les eaux claires parasites, bien qu'ayant une origine naturelle (fontaines, drainages, sources), posent problème lorsqu'elles se retrouvent dans les collecteurs d'eaux usées. Elles surchargent inutilement le réseau et la station d'épuration. Ce sujet n'avait pas été traité en détail dans les anciens PGEE.

Nous devrons donc réaliser un inventaire précis, mener des mesures et quantifier les débits afin de proposer des solutions pour limiter ces apports indésirables et améliorer l'efficacité du système d'assainissement.

En cas d'accident sur le réseau d'évacuation ou à la STEP, il est crucial d'intervenir rapidement pour limiter les impacts sur l'environnement. Nous devrons donc actualiser les données du PGEE, identifier les zones à risque et élaborer des cartes précises indiquant les temps d'écoulement et les exutoires des bassins versants.

En complément, des fiches d'intervention spécifiques seront créées pour aider les équipes d'exploitation et les services d'urgence à réagir efficacement.

Le concept d'évacuation des eaux est un document stratégique qui sert à organiser et optimiser l'évacuation des eaux usées et pluviales sur l'ensemble du territoire. Il permet de s'assurer que les infrastructures existantes et futures répondent aux exigences techniques et environnementales.

Pour cela, nous devrons analyser les bassins versants, modéliser les écoulements et évaluer les variantes possibles. Ces travaux permettront d'anticiper les besoins et d'améliorer la gestion des débits dans un cadre durable et efficace.

Finalement, le plan d'action est un outil clé pour assurer un suivi efficace des infrastructures d'évacuation des eaux. Il permettra de visualiser les interventions nécessaires, de les prioriser et d'évaluer leur coût.

À partir du programme d'intervention des anciens PGEE, nous devrons mettre à jour et compléter les mesures en fonction des besoins actuels. Le résultat est une vue d'ensemble claire et actualisable, permettant une gestion proactive et planifiée des travaux d'assainissement.

En conclusion, au regard de tous les éléments présentés, il apparaît clairement que la mise à jour et l'unification des règlements sur l'eau, l'épuration et l'évacuation, ainsi que l'actualisation du PGEE, sont des dossiers qu'il est impératif de faire avancer sans tarder. Leur réalisation s'étendra sur plusieurs mois et constitue l'une des priorités du Conseil communal. Il s'agit également de l'une des mises à jour réglementaires les plus complexes dont l'exécutif a la charge.

Nous sommes pleinement conscients de l'investissement financier que représente ce projet, basé sur des offres budgétaires. Toutefois, le bureau retenu sera challengé afin de garantir la meilleure option possible, alliant qualité et maîtrise des coûts. Notre objectif est de doter la commune d'outils de travail fiables et performants qui accompagneront nos politiques pour les 15 à 20 prochaines années.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président passe la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

Lecture du rapport de la commission financière par M. Daniel Clément
Le Conseil communal vous propose d'approuver un crédit pour mandater un bureau d'ingénieur pour l'unification et la mise à jour du règlement relatif à la distribution de l'eau potable et un règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi que le PGEE (plan général d'évacuation des eaux).

Répartition des Coûts
Le coût total pour ce mandat à un bureau d'ingénieur de CHF 165'000 est réparti de la manière suivante :

- CHF 45'000 pour la mise à jour et l'unification des deux règlements, comprenant diverses séances et variantes
- CHF 120'000 pour la mise à jour et l'unification du PGEE (plan général d'évacuation des eaux)

Cet investissement sera financé soit par les liquidités courantes, soit par un emprunt au meilleur taux disponible, avec amortissement selon les prescriptions légales.

Un amortissement de 10% par an est à compter. Les charges financières annuelles, s'élevant à CHF 16'500, concernent les chapitres environnementaux devant être autofinancés par des taxes. Par conséquent, ces charges n'impactent pas le compte de résultats, puisqu'elles sont prélevées sur la réserve au bilan de financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV), dédiée à l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées.

La commission financière a analysé cette demande de crédit de CHF 165'000 requis pour ce mandat à un bureau d'ingénieur et confirme que les finances communales permettent à la commune d'effectuer cet investissement.

M. Patrick Blanc donne la parole aux groupes :

M. Marc Brülhart (Ensemble pour Grolley)

Suite aux réponses reçues de la part du Conseil communal concernant cette demande de crédit, nous sommes conscients que la mise à jour du règlement et de toutes les tâches qui y sont liées prennent du temps et ne doivent pas être négligées.

La Commune de Grolley–Ponthaux se doit de maintenir son réseau d'eau et tout ce qui y incombe dans un état irréprochable.

Ensemble pour Grolley accepte la demande de crédit mais demande au Conseil communal de veiller à la bonne conduite des travaux d'élaboration du nouveau règlement, ainsi que de faire respecter le budget qui est déjà assez élevé.

M. Marc Angéloz (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux exprime son soutien à la demande de crédit d'investissement de CHF 165'000 visant à attribuer un mandat à un bureau d'ingénieur pour l'unification et la mise à jour du règlement relatif à la distribution de l'eau potable, du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi que du PGEE.

Après avoir pris connaissance du message du Conseil communal, du complément d'information reçu le 11 mars 2025, ainsi que des explications détaillées apportées par Monsieur Salzmann, nous sommes convaincus du caractère indispensable de cette dépense.

Nous rappelons que l'unification des règlements communaux est une obligation découlant de la convention de fusion et qu'elle doit, de surcroît, être conforme aux exigences de la loi cantonale en vigueur. Ce travail d'harmonisation est donc nécessaire pour garantir une gestion cohérente et équitable des infrastructures sur l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, la mise à jour du PGEE constitue un investissement à long terme qui permettra d'optimiser la planification des différentes mesures d'assainissement, tant sur le plan technique que financier. Cet outil essentiel garantira une gestion plus efficace des infrastructures d'évacuation et d'épuration des eaux.

Enfin, nous tenons à souligner que l'ancienne commune de Ponthaux avait déjà anticipé cette mise en conformité en adaptant son règlement à la loi cantonale en 2020. Ainsi, la taxation appliquée aux citoyennes et citoyens de l'ancienne commune de Ponthaux est déjà en adéquation avec les nouvelles exigences.

Nous espérons que l'ensemble des Conseillers généraux du cercle électoral de Grolley soutiendront cette mise à jour, en gardant à l'esprit qu'ils devront également s'y conformer en adoptant les nouveaux règlements à venir. Nous souhaitons que ces adaptations soient effectuées dans les meilleurs délais afin de garantir une harmonisation rapide et équitable pour l'ensemble de la commune.

Le groupe Ponthaux demande également au Conseil communal d'analyser la possibilité de présenter les nouveaux règlements en plusieurs phases. Une telle approche permettrait d'assurer une transition plus fluide, notamment en ce qui concerne le règlement sur l'eau potable, dont les bases sont déjà établies grâce aux PIEP.

Nous sommes néanmoins conscients que la mise à jour du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux nécessitera plus de temps en raison de l'actualisation complète du PGEE.

En conséquence, le groupe Ponthaux recommande l'acceptation de cette demande de crédit.

Mme Liliane Minder (Grolley pour tou.te.s)

Le groupe Grolley pour tou.te.s soutient cette demande de crédit, il nous semble essentiel de faire appel à des personnes disposant de compétences spécifiques afin de travailler sur ce dossier.
Concernant l'élaboration des nouveaux règlements, notre groupe se demande s'il serait possible de s'inspirer du fonctionnement d'autres communes fribourgeoises pour simplifier la démarche, c'est-à-dire, contourner le manque de compétences techniques et éviter des coûts élevés ?

M. William Grossrieder (Pro Grolley)

Après avoir analysé le message n° 5 relatif à la demande d'un crédit de CHF 165 000 destiné à la mise à jour des règlements concernant la distribution de l'eau potable, de l'évacuation des eaux usées ainsi que le PGEE, plusieurs interrogations ont été soulevées. A cet effet, nous avons pris contact avec le

Conseiller communal en charge du dossier, Monsieur Salzmann, qui a pris les dispositions nécessaires pour que les informations manquantes nous parviennent.

Le groupe Pro Grolley recommande l'acceptation de cette demande d'investissement. Cependant, trois remarques sont formulées.

Nous souhaitons qu'un suivi soit mis en place afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise dans 20 ans. Nous adhérons au principe du consommateur-payeur, toutefois, nous tenons à ce que nos entreprises, dont l'activité repose sur une consommation importante d'eau, ne soient pas pénalisées par son application. Nous demandons qu'à l'avenir, les dossiers complets soient transmis en amont de la séance du Conseil général, dès la convocation. Cela garantira au Conseil général un accès immédiat à toutes les informations nécessaires pour une prise de décision éclairée, sans avoir à solliciter des renseignements supplémentaires.

Le Président passe la parole à M. Pierre Schuwey qui souhaite s'exprimer sur ce dossier.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Mon propos concerne un point précis de la discussion, celui du principe du consommateur-payeur.

Je soutiens le principe du consommateur-payeur qui me paraît logique. Il me semble par contre que certains consommateurs sont liés dans leur activité professionnelle et qu'ils n'ont pas d'influence à consommer plus ou au contraire à pouvoir limiter leur consommation. Il me paraît ainsi qu'il serait injuste et non-proportionné de les pénaliser par l'application linéaire du principe envisagé. Je pense en particulier aux professionnels qui sont à la tête d'exploitations agricoles, de laiteries, de boulangeries, de restaurants, de commerces ou d'entreprises industrielles utilisant l'eau dans leur processus de fonctionnement. Il me semble donc qu'une exception au principe général devrait être envisagée pour ces utilisateurs. Techniquement, cela devrait être possible de lister ceux qui pourraient bénéficier d'une telle exception – ils ne doivent d'ailleurs pas être si nombreux dans notre commune.

Je demande donc que l'étude qui va être faite porte également sur cet aspect de la problématique, en laissant aux responsables le soin de régler les modalités de cette exemption.

Cette intervention a été préparée sur la base des textes reçus et des premières discussions que nous avons tenues. Je constate ce soir avec satisfaction que mon avis est partagé, Monsieur le Conseiller communal ayant aussi mentionné ce point dans son intervention. »

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote du crédit d'investissement.

Que celles et ceux qui acceptent la demande de crédit de CHF 165'000 se manifestent en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

La demande de crédit d'investissement pour un mandat à un bureau d'ingénieur pour l'unification et la mise à jour du règlement relatif à la distribution de l'eau potable et du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi que le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de CHF 165'000 est acceptée à l'unanimité.

3.3.2 Acquisition de matériel scolaire - CHF 60’000

La parole est donnée à M. Gianmarco Ferri, Conseiller communal responsable des écoles, pour la présentation du projet.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Dans le message n° 6, nous vous avons présenté les intentions du Conseil communal afin de préparer l'introduction du nouveau cercle scolaire pour la rentrée 2025. Nous vous demandons d'approuver un crédit d'investissement de CHF 60 000. Ce crédit d'investissement se compose de trois éléments, tous nécessaires au bon démarrage et fonctionnement de notre cercle scolaire.

Il est nécessaire d'acquérir de nouveaux tableaux interactifs pour équiper les nouvelles classes et assurer la mise à niveau ainsi que la modernisation des équipements pédagogiques de toutes les classes. Sur la base des offres budgétaires reçues, nous estimons une dépense maximale de CHF 30 000 pour cet élément.

Pour mettre en place l'organisation de l'école avec toutes les classes sur le site de Grolley ainsi que les classes d'activités créatrices ACT/ACM sur le site de Ponthaux, il est indispensable de réorganiser les espaces et de pouvoir prévoir l'achat de divers éléments de mobilier tels que les armoires, les étagères, des chariots, des chaises, des bureaux et autres équipements. En tenant compte des éléments dont on va hériter du défusionnement du cercle scolaire de Prez, du mobilier vétuste à remplacer et des besoins spécifiques pour chaque nouvel espace à organiser, nous avons estimé un montant de CHF 15 000 pour cette dépense. Enfin, un budget supplémentaire de CHF 15 000 est prévu pour l'aménagement de l'extension de l'AES sur le site de Ponthaux (matériel, plus les travaux d'adaptation des locaux) permettant ainsi la création de 21 nouvelles places AES pour les besoins de nos élèves et de nos citoyens. Comme vous l’avez compris, ces éléments et ces montants sont indispensables à la mise en place du cercle scolaire de notre nouvelle commune et à une prise en charge optimale de nos enfants.

Je vous invite donc à accepter le crédit d'investissement proposé et je vous remercie pour votre attention. »

Le Président passe la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

Lecture du rapport de la commission financière par Mme Nathalie Robyr-Cuennet

Le Conseil communal propose au Conseil général de voter sur l'acquisition de matériel scolaire pour la rentrée 2025-2026 du nouveau cercle scolaire Grolley-Ponthaux pour un montant de CHF 60 000. Ce matériel sera utilisé en partie pour meubler de nouvelles classes dans le bâtiment de Grolley en vue d'assurer les mêmes équipements à tous les élèves ainsi que pour l'aménagement des classes des travaux manuels et des places additionnelles en AES dans le bâtiment de Ponthaux.

La Commission financière confirme que les finances de la commune peuvent prendre en charge ces frais.

Le Président remercie la Commission financière et passe la parole aux groupes :
M. Claude Gavillet (Pro Grolley)

Les raisons de la nécessité de cet investissement ont été clairement exposées par le Conseil communal dans son message n° 6.

L’installation de tableaux interactifs et la mise à niveau du matériel existant sont nécessaires car les outils numériques sont aujourd’hui indispensables dans les méthodes d’enseignement. La réorganisation des espaces pour une meilleure synergie pédagogique et les frais qu’elle engendre sont également sûrement pleinement justifiés.

Néanmoins, le groupe Pro Grolley regrette le peu de détails donnés dans cette demande de budget. En effet, en lisant le message n° 6, on se rend compte que la somme demandée sera allouée à 3 postes différents :

- Achat de tableaux interactifs et mise à jour des équipements existants
- Réorganisation de salles à Grolley et à Ponthaux
- Extension de l'accueil extrascolaire

Afin de mieux comprendre l'utilisation des fonds, nous souhaiterions obtenir davantage de détails, notamment :

- Quelle part du crédit d'investissement sera consacrée à chacun de ces 3 postes ?
- Combien de tableaux interactifs seront acquis, et à quel prix ?
- Combien de places seront créées à l'AES ?

Il est important pour nous d'avoir une image plus précise pour assurer une gestion transparente des ressources allouées. Le groupe Pro Grolley tient à souligner que cette demande de clarification a déjà été formulée à plusieurs reprises par le passé.

Cela étant dit, le groupe Pro Grolley partage l'avis du Conseil communal et propose d'accepter le crédit de CHF 60'000 pour le matériel scolaire.

Mme Valentine Mottas (Grolley pour tou.te.s)

Nous apprécierions également d'avoir des informations plus précises dans les messages que nous recevons, notamment sur la répartition du montant alloué.

Cependant, cet investissement nous paraît répondre aux besoins. Nous sommes contents que l'école acquière le matériel nécessaire à l'éducation numérique et à des conditions d'enseignement et d'accueil extrascolaire adaptées pour les enfants de la commune.

Mme Corinne Mayer (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Ensemble pour Grolley a pris note du message du Conseil communal qui nous propose d'acquérir du matériel scolaire pour la rentrée 2025-2026 du nouveau cercle scolaire de Grolley-Ponthaux. En effet, un équipement pédagogique adapté à chaque place, des infrastructures repensées ainsi qu'une extension de l'accueil extrascolaire sont indispensables pour garantir des conditions d'accueil optimales à tous nos élèves et formateurs, de notre nouveau cercle scolaire. Tous les Conseillers généraux d'Ensemble pour Grolley vous proposent donc d'accepter le crédit d'engagement de CHF 60'000.

Mme Corine Fragnière-Angéloz (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux a examiné avec attention cette demande d'investissement pour l'acquisition de nouveau matériel scolaire.

La mise en place du nouveau cercle scolaire entraîne certains frais afin de garantir un environnement de travail équivalent et propice à l'enseignement dans toutes les classes.

De plus, la réaffectation des salles de classe du site de Ponthaux, ainsi que la création d'un nouvel accueil extrascolaire, nécessitent certains investissements initiaux.

Le groupe Ponthaux comprend et soutient cet investissement, qui est nécessaire cette année et ne constituera pas une charge récurrente.

Le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote du crédit d'investissement.

Que celles et ceux qui acceptent la demande de crédit de CHF 60'000 pour l'acquisition de matériel scolaire se manifestent en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

La demande de crédit d'investissement pour l'acquisition de matériel scolaire de CHF 60'000 est acceptée à l'unanimité.

3.4 - Vote des budgets de résultats et d'investissements 2025

Le Président informe que tous les rapports ont été élus précédemment et que nous pouvons passer directement au vote d'ensemble.

Que celles et ceux qui approuvent les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2025 se manifestent à main levée :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

Les budgets des comptes de résultats et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

4. ARCOS Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest-Sarinoises pour le service social et le service des curatelles – sortie de l'Association

Le Président s'enquiert si une demande de non-entrée en matière ou une demande de renvoi est souhaitée pour ce point. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à Mme Birgit Bronner, Conseillère communale responsable des affaires sociales, pour la présentation du point.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs,

Avec la fusion de Ponthaux et Grolley, il a fallu décider à quel service social se rattacher. Comme Grolley dépendait déjà du Service social régional de La Sonnaz, il était plus simple pour Ponthaux de s'y joindre plutôt que de rester avec Arcos.

Ce choix repose sur trois éléments. Premièrement, le pragmatisme : il est plus simple de transférer huit dossiers au SSRS plutôt que quarante. Deuxièmement, la fluidité de la transition : la structure du SSRS-SOCS est en mesure d'absorber cette charge supplémentaire de huit dossiers. Enfin, l'absence de coût supplémentaire pour notre nouvelle commune de Grolley-Ponthaux. Cette réorganisation s'inscrit dans la réforme cantonale visant à réduire le nombre de services sociaux d'ici 2026.

La sortie d'Arcos a été acceptée par l'Association, il ne reste plus qu'à la formaliser. Le Conseil Communal propose donc au Conseil Général de valider cette décision. »

Le Président passe la parole à la Commission financière, si elle souhaite s'exprimer.

Rapport de la commission financière par M. Hubert Sciboz

La commission informe qu'elle n'a pas d'intérêt à se prononcer sur cette décision, celle-ci n'ayant aucune incidence financière.

La parole est donnée aux groupes :

Chantal Savary (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Ensemble pour Grolley comprend parfaitement et approuve la décision du Conseil communal quant au choix de regrouper tous les dossiers dans la même association.

Gwendal Gaillard (Grolley pour tou.te.s)

Le groupe Grolley pour tou.te.s remercie le Conseil communal pour le message n° 7 portant sur la sortie d'ARCOS. À la suite de la fusion des communes de Grolley et Ponthaux, le Service de l'Action Sociale (SASoc) a demandé à la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux de choisir un service social et un service des curatelles auxquels elle se rattacherait. Le groupe Grolley pour tou.te.s accepte donc la décision du Conseil communal.

Christelle Ambrosini (Pro Grolley)

Pour les motifs exposés dans le message n° 7, le groupe Pro Grolley approuve la sortie de notre commune de l'Association Arcos pour le service social et service des curatelles.

Karine Broillet (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux valide formellement la décision du Conseil communal de sortir de l'Association Arcos pour le service social et des curatelles, ce choix étant une solution pratique et temporaire dans le cadre du projet de régionalisation et n'ayant aucune incidence sur le budget communal.

Le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent la sortie de l'association ARCOS (Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest-Sarinoises pour le service social et le service des curatelles se manifestent en levant la main :

Acceptent	39	Refuse	0	S'abstient	0

La sortie de l'association ARCOS (Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest-Sarinoises pour le service social et le service des curatelles) est acceptée à l'unanimité.

5. Instruments parlementaires

Postulat PO01_2025-2026 - Demande de modification des règlements suivants – 700.00 Règlement relatif à la distribution d'eau potable et 710.0 Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux – vers un principe de consommateur-payeur

Le Bureau a jugé souhaitable de requalifier le postulat en proposition en ce qui concerne la modification des règlements, notamment en lien avec le principe du consommateur-payeur.

M. Patrick Blanc a pris contact avec M. Jean-Marc Jaquet pour lui suggérer cette modification. Il l'a également informé que la création d'une commission relevait de la compétence du Conseil communal et qu'il serait donc souhaitable de retirer cet aspect de sa demande. Tout en sachant que, le Conseil général pourra toujours refuser ou accepter le nouveau règlement lors de la votation.

Il est demandé à M. Jean-Marc Jaquet s'il a bien compris la demande de requalification formelle et le retrait de la demande de création d'une commission, et s'il accepte ces deux modifications.

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme déjà discuté, il est clair qu'à ce stade, poursuivre avec ce postulat serait assez incohérent. J'accepte donc les modifications exprimées ici. Cependant, je regrette que l'on ne tire pas davantage parti des connaissances existantes au sein des deux villages, que ce soit à Grolley ou à Ponthaux, pour faire avancer cette étude plus rapidement et plus efficacement. Un bureau d'ingénieurs externe risque d'arriver sans même connaître précisément la localité – je force un peu le trait – alors que des habitants de longue date maîtrisent parfaitement le réseau et pourraient apporter une réelle valeur ajoutée à ce projet. C'était mon point de vue, merci. »

Le Président demande si un membre du Conseil communal souhaite s'exprimer. M. Jan Salzmann prend la parole :

« Merci à M. Jean-Marc Jaquet pour son commentaire. Comme expliqué tout à l'heure, il s'agit d'un dossier complexe qui nécessitera beaucoup de temps et de connaissances. Après en avoir discuté avec mes collègues du Conseil communal ainsi qu'avec certains d'entre vous, notre objectif est vraiment de vous intégrer dans les différentes étapes de ce processus. Nous souhaitons, d'une manière ou d'une autre – la forme restant encore à définir –, vous tenir informés de l'avancement de la mise à jour du règlement. »

Le Président donne la parole aux groupes :

Mme Liliane Minder (Grolley pour tou.te.s)

Le groupe Grolley pour tou.te.s remercie M. Jean-Marc Jaquet pour sa proposition (postulat) et soutient l'idée d'inciter chaque habitant à raisonner sa consommation en eau potable. Cependant, sur la manière d'atteindre cet objectif, le groupe Grolley pour tou.te.s a des avis divergents. Nous nous réjouissons de lire les nouveaux règlements lorsqu'ils auront été rédigés, nous laissant la possibilité de faire des choix et d'éventuels amendements.

M. Louis Pittet (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley partage l'avis du Conseil communal selon lequel l'élaboration des règlements communaux relève de sa compétence, tandis que leur modification et leur approbation incombent au Conseil général. Nous reconnaissons également que la conception des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable, à son épuration et à son évacuation nécessite des compétences techniques spécifiques. Seuls des professionnels du domaine sont en mesure de garantir que ces règlements respectent les lois en vigueur tout en assurant une gestion équilibrée des ressources.

Cependant, nous partageons l'objectif de M. Jean-Marc Jaquet visant à rendre le règlement plus incitatif à une diminution de la consommation d'eau et à mieux appliquer le principe du consommateur-payeur lors de son établissement. Nous demandons toutefois une attention particulière aux spécificités de certains corps de métier qui utilisent l'eau potable du réseau et pour lesquels une réduction de la consommation est difficilement envisageable. C'est notamment le cas des agriculteurs, des restaurateurs et d'autres professions où l'hygiène impose un usage important d'eau. Une augmentation significative de leur facture serait inopportune.

Un autre point mérite d'être pris en considération : l'eau de pluie récupérée sur de grandes surfaces de toiture, non comptabilisée par un compteur, échappe à la taxe sur l'épuration. Quelle que soit son utilisation, un usager qui utilise l'eau du réseau pour arroser ses plantes, son gazon ou remplir sa piscine est, en revanche, soumis à cette taxe. Il est donc essentiel que cette incohérence soit examinée lors de la refonte du règlement.

En conséquence, nous demandons au Conseil communal d'intégrer ces éléments dans ses réflexions lors de l'élaboration du nouveau règlement. Une fois celui-ci présenté au Conseil général, des demandes de modification ou d'éventuels amendements pourront, si nécessaire, être déposés. Sur la base de ces considérations, le groupe Pro Grolley ne soutient pas la proposition de M. Jean-Marc Jaquet.

M. Marc Angéloz (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux a analysé le postulat/proposition déposé par Monsieur Jaquet. Si nous reconnaissons l'importance d'une réglementation cohérente et harmonisée, nous estimons cependant que la démarche proposée par ce postulat n'est pas nécessaire à ce stade. En effet, lors de notre précédent préavis, nous avons soutenu la demande de crédit d'investissement et avons exprimé notre confiance dans le Conseil communal ainsi que dans le bureau d'ingénieurs mandaté pour nous présenter les différentes variantes de taxation.

Créer une commission ad hoc ajouterait une étape supplémentaire dans une procédure qui sera déjà bien encadrée par les instances compétentes. Cela risquerait d'introduire une complexité administrative inutile et de ralentir la mise en œuvre des mesures attendues.

Pour ces raisons, nous ne soutenons pas ce postulat.

Marc Brülhart (Ensemble pour Grolley)

La demande de modification des règlements 700.0 et 710.0 faite par M. Jaquet ne profiterait qu'aux propriétaires de grandes parcelles et ne ferait qu'augmenter le prix de l'eau pour certains gros consommateurs comme les restaurateurs, laitiers, boulangers, etc. qui ne pourront pas baisser leur consommation.

Lors de l'établissement du nouveau règlement EU EC, nous demandons au Conseil communal de prendre en compte les consommateurs nommés précédemment afin de ne pas prétériter une majeure partie des habitants de la commune au profit de certains.

Ensemble pour Grolley refuse tous les points de la proposition de M. Jaquet.

Le Président passe la parole au Conseil général, M. Christian Ducotterd souhaite s'exprimer :

« *Monsieur le Président,*
Mesdames, Messieurs,

L'intervention de M. Jaquet concerne deux règlements. La première porte sur l'épuration, et la seconde sur l'adduction d'eau. Ce sont deux règlements complètement distincts, basés sur une législation différente, et il n'y a aucun lien à établir entre ces deux propositions.

La première concerne la taxe pour l'épuration. Si une taxe a été émise, c'est pour équiper les parcelles situées en zone à bâtir. Si son paiement annuel est obligatoire, c'est une décision du législateur cantonal, qui vise à inciter les propriétaires de parcelles à bâtir à densifier et à construire. Cela signifie que cette taxe est bien définie et n'a aucun lien avec l'eau consommée.

M. Jaquet n'est pas d'accord avec cette disposition, mais ce n'est pas à nous de juger si le législateur cantonal a eu raison ou non. Finalement, notre rôle est d'appliquer cette législation. C'est pourquoi il est incompréhensible de dire que l'on devrait refacturer cette taxe si M. Jaquet estime qu'il ne devrait pas la payer et préférerait qu'elle soit imputée aux consommateurs d'eau. Une telle approche ne serait pas légale.

Concernant le principe du consommateur-payeur, il faut être attentif et prudent face à cette proposition.

Premièrement, il faut savoir que si l'on augmente le prix de l'eau d'un ou deux francs par mètre cube, une personne qui remplit sa piscine avec 30 mètres cubes d'eau paiera alors 30,40 ou 50 francs de plus, selon le montant supplémentaire décidé par mètre cube. Or, personne ne renoncera à remplir sa piscine pour 30, 40 ou 50 francs. Cela ne changera donc rien du tout.

Ensuite, pour les personnes qui utilisent l'eau pour arroser leur gazon, il est vrai que certains peuvent exagérer. Toutefois, il faut rappeler que ces usagers paient l'épuration de cette eau, alors qu'en réalité, ils n'utilisent pas les installations communales d'épuration des eaux.

Enfin, un point extrêmement important : chaque fois qu'une proposition est faite, il faut aussi considérer la charge de travail qu'elle entraînera pour l'administration communale. En moins de dix ans, le nombre d'employés au sein de l'administration a triplé. Pourquoi ? Parce que la gestion devient de plus en plus complexe.

Aujourd'hui, avec une telle proposition, on complexifie encore davantage le travail de l'Administration communale. Il faudrait définir ce qui est considéré comme de l'eau gaspillée, en déterminer la quantité, identifier les responsables et, enfin, facturer tout cela séparément.

Je pense donc qu'il faut être très prudent à ce sujet. J'ai bien noté que tous les groupes, ainsi que le Conseil communal, sont d'avis que le principe du consommateur-payeur ne doit pas pénaliser les entreprises et les agriculteurs. Je vous en remercie. »

Le Président remercie pour cette intervention et demande si un autre Membre souhaite s'exprimer. Il donne la parole à M. Jean-Marc Jaquet :

« J'aimerais juste dire que je suis d'accord avec cela. D'ailleurs, M. Ducotterd, vous étiez assis à côté de moi lors de la dernière Assemblée, et je vous ai expliqué que mon postulat n'avait pas pour but de pénaliser d'autres personnes pour m'avantager moi. Ce n'était pas ça l'objectif.

Par contre, ce que j'ai un peu moins apprécié, c'est que vous me rendez presque responsable de tout ce qui a été voté au point 3.1. Je pense que si nous devons maintenant établir ces règlements sur les eaux claires, les eaux usées, l'eau potable, ainsi que le PGEE, c'est parce que ces dernières années, il y a probablement eu des manquements. Mais en aucun cas ce n'est de ma faute si nous devons investir pour réaliser tous ces travaux. »

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Blanc se tourne vers M. Jean-Marc Jaquet et lui demande s'il maintient sa proposition :

« Alors, je la retire. Je pense que cela simplifiera les débats, et de toute façon, cela ne changera rien. »

Le Président relève que le vote de ce point n'est plus nécessaire et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. Informations du Conseil communal

Le Président passe la parole à M. Gianmarco Ferri, pour la présentation du premier sujet :

Projet de construction du nouveau CO à Givisiez : informations et enjeux

« Le Conseil communal souhaite donner quelques informations concernant le projet de construction du nouveau CO à Givisiez. Celui-ci comprendra 36 salles de classe pour une capacité d'environ 800 élèves, incluant les enfants de Grolley-Ponthaux.

Le bâtiment mettra également à disposition des élèves, ainsi que pour une utilisation en dehors du temps scolaire, une salle de sport triple modulable, une aula et un réfectoire. Ces infrastructures pourront être louées par les communes du bassin et leurs associations.

Selon la planification initiale du projet, la mise à disposition du CO est prévue pour la rentrée 2028. Toutefois, la prochaine étape majeure sera la votation populaire sur le crédit d'ouvrage, prévue le 18 mai 2025, pour un montant de CHF 81,7 millions.

Des informations plus détaillées seront fournies par le COSHAL concernant cet objet de votation. Le Conseil communal invite d'ores et déjà la population à soutenir ce projet et cet investissement en votant ***oui****.*

Enfin, puisque la question avait été posée par le Conseil général par le passé, voici une estimation réactualisée du coût du préciput pour la commune de Grolley-Ponthaux. Avec un taux d'intérêt de 1 %, le préciput à payer par les communes du bassin de recrutement du CO s'élèverait à environ CHF 700'000. Pour Grolley-Ponthaux, cela représente un coût d'environ CHF 91'000, soit 13 % du préciput total. »

Le Président passe également la parole à M. Nicolas Robyr pour le deuxième sujet :

Commission durable : constitution et prochaines étapes

« Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président,

Le Conseil général avait décidé de demander la création d'une Commission durable dédiée aux questions environnementales. Cette commission existait déjà au sein de la commune de Ponthaux, et il a été décidé, au niveau du Conseil communal, de la maintenir.

Deux personnes étaient déjà actives dans cette commission, et nous avons choisi de les reconduire dans leur fonction. Elles ont accepté. Ces personnes, nommées par le Conseil communal, sont Mme Fiona Dorth et M. Frédéric Schmutz.

Nous avons bien sûr sollicité les différents groupes afin de renforcer cette Commission. Nous avons désormais reçu les nominations des représentants de chaque groupe :

- *Ensemble pour Grolley : M. Claude-François Brülhart*
- *Ponthaux : M. Henri Julmy*
- *Grolley pour tou.te.s : Mme Valentine Mottas*
- *Pro-Grolley : M. Claude Gavillet*

Je présiderai cette Commission et remercie d'ores et déjà ces personnes pour le temps qu'elles consacreront à ce projet. Nous les contacterons prochainement afin d'organiser une première réunion et débuter notre projet sur la durabilité. »

7. Divers

Le Président passe la parole à Mme Viviane Beyeler pour la lecture de la Question qu'elle a déposée :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Que ce soit pour un enfant en quête d'un dessert un dimanche après-midi ou pour une personne âgée inapte à se préparer à manger et en quête de compagnie, l'Auberge des Blés d'or à Ponthaux joue un rôle crucial en facilitant les échanges sociaux au cœur du village. Quelle est la stratégie du Conseil communal de la nouvelle commune Grolley-Ponthaux à l'égard de cet établissement ? Est-il prévu de rechercher un nouveau tenancier et d'investir dans l'auberge dès qu'une opportunité se présentera ? Ne serait-il pas pertinent d'envisager un tel investissement afin d'offrir à nos citoyens la possibilité de se restaurer localement et de soutenir ainsi la vitalité de notre commune.»

Le Conseiller communal, Valentin Sapin, se propose de répondre à cette interpellation :

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil général,

La question est pertinente. Il faut savoir que le tenancier de l'Auberge des Blés d'Or a donné son congé pour la fin septembre. Le Conseil communal recherche activement quelqu'un qui pourrait reprendre le flambeau et continuer à faire perdurer cet établissement, qui est et restera d'utilité publique.

Nous menons actuellement ces recherches. Comme vous l'avez vous-même relevé, et comme nous en sommes conscients, ce bâtiment est ancien et « dans son jus ». Il nécessitera évidemment un investissement. Le montant est, à ce jour, inconnu. Dans tous les cas, lors de l'état des lieux de sortie, nous porterons une attention particulière aux travaux à réaliser. Nous en sommes conscients et veillerons à ce que l'établissement reste propriété de la Commune. »

M. Patrick Blanc remercie M. Sapin pour sa réponse et passe la parole à M. Olivier Rossi :

« Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Membres du Conseil communal,

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil communal et le Bureau du Conseil général pour le travail réalisé en amont de nos séances. La transmission des messages avant chaque Assemblée est essentielle pour nous permettre de bien préparer les discussions au sein de nos groupes respectifs.

Toutefois, nous avons constaté à plusieurs reprises que les informations transmises dans ces messages sont parfois incomplètes ou manquent de détails. Cela nous oblige souvent à solliciter directement le Conseiller communal responsable du dicastère concerné, pour obtenir des précisions. Cette situation entraîne une certaine perte de temps pour tout le monde et complique notre préparation.

Ce point a déjà été évoqué à plusieurs reprises, mais il semble que la situation n'ait pas encore évolué de manière satisfaisante. Après en avoir discuté avec les autres chefs de groupe, qui partagent le même constat, je me permets aujourd'hui d'intervenir en leur nom afin de formuler une demande constructive : serait-il possible d'améliorer la transmission des informations, en veillant à ce que les messages soient plus complets et détaillés ? Nous sommes convaincus qu'une telle amélioration permettrait à chacun de mieux se préparer et contribuerait à la qualité de nos débats.

Nous sommes bien entendu à disposition pour en discuter. Je vous remercie pour votre écoute. »

Le Président passe ensuite la parole à Mme Corinne Mayer :

« Je n'ai pas vu d'avis mortuaire dans notre quotidien La Liberté concernant le décès de notre ancien Syndic, M. Gérard Repond.

Je suis du reste loin d'être la seule à m'en être étonnée et à avoir éventuellement pensé à un oubli. Après renseignement pris - mais peut-être que vous allez infirmer mes propos - j'ai pu comprendre qu'il existait un protocole au sein de la Commune, à savoir que l'avis mortuaire d'anciens Conseillers communaux, est réservé à celles et ceux qui ont exercé durant les dix dernières années. Toutefois, je regrette que parfois ce protocole ne soit pas assoupli et je souhaiterais peut-être que le bon sens fasse réfléchir. Merci. »

M. Christophe Prétet souhaite réagir :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour la confiance accordée au Conseil communal. Vous avez accepté ce soir le budget tel qu'il était présenté ainsi que les différents investissements proposés, qui sont importants pour notre Commune.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons entendu plusieurs fois la remarque selon laquelle les messages étaient parfois incomplets ou manquaient de précision. Cela concerne surtout, à mon sens, les investissements proposés. J'aimerais préciser – car cela a déjà été rappelé par le Conseil communal – que lorsqu'une demande d'investissement est soumise sous forme d'offre budgétaire, une fois l'enveloppe acceptée, il appartient au Conseil communal de gérer au mieux le crédit accordé. Et c'est ce que nous faisons. Nous recherchons toujours les meilleures solutions et les meilleurs prix, car nous avons tous le même intérêt : éviter toute dépense excessive des finances communales. C'était le point que je souhaitais souligner.

Concernant les faire-part pour les avis mortuaires, il existe un protocole que nous appliquons. C'est parfois difficile, et nous comprenons que cela puisse heurter certaines sensibilités ou frustrer certaines personnes, mais malheureusement, ce protocole est en place. Il est compliqué de procéder au cas par cas, non pas par refus d'exceptions, mais parce que cela rendrait la gestion difficile. »

La parole est ensuite passée à M. Jean-Jacques Collaud :

« Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseils communaux,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Syndic sera certainement d'accord avec moi pour dire que la tâche d'un Syndic est très importante.

Elle est rémunérée – c'est beaucoup dire – disons plutôt partiellement rétribuée, et vous passez un nombre impressionnant d'heures au service de la commune.

Je vous demande donc de modifier votre protocole, car de nombreuses personnes mériteraient d'être reconnues et remerciées. C'est un signe de reconnaissance et de respect pour celles et ceux qui ont été Conseillers communaux ou même Syndics.

Certains d'entre vous penseront que je prêche pour moi. Non, d'une part parce que je n'ai pas décidé de mourir, et d'autre part parce que, de toute façon, je ne verrai pas s'il y a un faire-part ou non. Mais j'ai été abordé par de nombreuses personnes choquées, y compris des proches de la famille. Elles ont bien reçu une carte, je le sais, mais elles ont été déçues.

Alors, pas pour moi, mais pour vous, Monsieur le Syndic, et pour tous les autres, changez votre protocole. Lorsqu'une personne a donné 10 ou 15 ans de sa vie pour la commune, je pense qu'un simple faire-part, représentant quelques centaines de francs, serait une juste reconnaissance. »

La parole est demandée par M. Louis Pittet :

« Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux et communaux,

Nous avons, à la Route de l'Industrie à Grolley, un regard dont le couvercle claque fortement à chaque passage de véhicule. Je ne sais pas si vous avez déjà reçu des remarques à ce sujet, mais comme cela m'a encore agacé ces derniers jours, et étant aux premières loges, j'ai voulu vous poser la question ce soir.

Serait-il possible d'intervenir afin d'atténuer le bruit causé par ce couvercle de regard à la Route de l'Industrie ? »

Aucune autre intervention n'est demandée. Le Président relève que cette première séance budgétaire marque une étape essentielle pour l'avenir de notre commune. Les échanges et décisions d'aujourd'hui impliquent les bases d'une gestion responsable, solidaire et tournée vers l'avenir.

Face aux nouveaux défis à venir, le Conseil communal devra établir des priorités budgétaires. Mais M. Patrick Blanc reste convaincu qu'avec un dialogue ouvert entre le Conseil général et le Conseil communal, nous saurons trouver les meilleures solutions.

Le Président remercie toutes les personnes présentes, tant en son nom qu'au nom du Bureau. Il invite toutes les personnes présentes à prolonger cet esprit de convivialité et de partage, à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h32.

Grolley, le 28.03.2025/AFR

Le Président :	La Secrétaire :
Patrick Blanc	Anne-Françoise Renevey